



SOCIÉTÉ À MISSION RAISON D'ÊTRE

POUR UNE ENTREPRISE QUI PARTICIPE
ACTIVEMENT AU BIEN COMMUN

Vous êtes confronté à l'un au moins
des cas de figure suivants :

1. À la lumière des conditions et obligations requises par la loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi PACTE, vous désirez évaluer la solidité de vos arguments en faveur d'une société à mission.
2. Pour vous mettre en conformité avec l'article 1833 du Code civil modifié par LOI n°2019-486 du 22 mai 2019 – art. 169 qui prévoit de « prendre en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité », vous avez décidé d'adopter une raison d'être.
3. Avant de vous lancer, vous voulez vérifier le bien-fondé de votre démarche : points de vigilance, panorama des parties prenantes à impliquer et à mettre en valeur, questions liées aux modalités de déploiement, etc.
4. Vous souhaitez identifier des axes d'amélioration de vos actions responsables, fondés sur une étude précise de votre organisation, que vous pourrez décliner en objectifs stratégiques, quantifiables et mesurables.
5. Vous avez mis en place une démarche de responsabilité sociétale (RSE). A présent, vous voulez vous engager dans vos statuts, vis-à-vis de vos parties prenantes, à remplir cette mission au service du bien commun.

Squalean vous propose
une réponse sur-mesure :

1

Définir



Entretien gratuit, chez vous, pour cadrer le projet prenant en compte **vos** besoin en lien avec **vos** activité.

Proposition détaillée gratuite centrée sur vos spécificités : secteur d'activité, taille d'organisation, système en place, objectifs recherchés, modèle d'affaires, etc..

2

Mesurer



État des lieux – vérification des engagements et des objectifs de moyens, chiffrés ou opposables, par **prise en compte de l'existant**.

Sélection d'indicateurs clés pour communiquer et progresser, rattachés à des objectifs ESG SMART : sociaux, territoriaux, environnementaux.



SANTÉ
SÉCURITÉ



ÉNERGIE
ENVIRONNEMENT



PERFORMANCE
SYSTÈME



COMPÉTENCE
COLLECTIVE



EMPREINTE
TERRITORIALE

3

A analyser



Définition et rédaction de la raison d'être (Ikigaï) qui exprime la **mission sociétale** : sens profond, valeurs, besoin de sens, gouvernance, cohérence durable.

Modification des statuts intégrant la raison d'être et les objectifs environnementaux et sociaux que la société se donne pour poursuivre sa mission.

4

I nnover améliorer



Réalisation ou récupération de la cartographie des parties prenantes.

Mise en place du comité de mission : un panel varié avec présence d'au moins un salarié.

Rédaction du plan d'action pour « challenger » la démarche.

5

C ontrôler



Suivi du plan d'action pour **contrôler les objectifs** et montrer qu'ils sont atteints ou dépassés.

Préparation à la vérification par un OTI – Organisme Tiers Indépendant : **audit interne, audit à blanc.**

Accompagnement pendant le contrôle tierce partie.

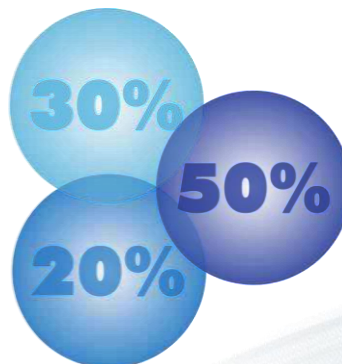
Voici les bénéfices que vous pouvez attendre et les principaux résultats que vous obtiendrez :

1. Une raison d'être déclinée en objectifs stratégiques qui « impactent » directement le modèle d'affaires de votre entreprise.
2. Un plan d'action détaillé comprenant des recommandations d'amélioration, qui affirme votre raison d'être et vos valeurs.
3. Des outils de communication et de contrôle qui valorisent votre image et vous aident à répondre aux appels d'offres avec pertinence.
4. La traduction concrète de vos convictions dans la gouvernance, les méthodes de management, la politique générale et les relations commerciales de votre entreprise.

Budget indicatif :

Nous consulter.

Sur devis en fonction de la taille de l'entreprise, de l'étendue de la mission et de sa complexité.



Squalean
votre excellence est notre exigence